

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 12 décembre 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TRACY-SUR-LOIRE, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Etaient présents :

M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au Maire*
Mme Annie CROCHET, Mme Delphine JOUINOT, M. Xavier JUHEL, M. Gérard MARIE, *Conseillers Municipaux.*

Etaient excusés :

M. Christophe DELOUBES, M. Aurélien JEUNET, Mme Magali METENIER et Mme Annick PIVERT.

Ayant donné pouvoir à :

Mme Marie BACZYK
Mme Emmanuelle BONARD
Mme Marina GAUDRY
M. Ludovic GRIGNAC

Mme Dominique BASSINO
M. Sylvain COINTAT
Mme Delphine JOUINOT
M. Gérard MARIE

Le Procès-verbal de la dernière réunion est validé.

M. le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Il rappelle l'article L.2121-17 : « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Fin de la séance à 18h40.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.